



CONTENU DU DOSSIER DE PRESSE

Message du Réseau national de plaidoyer pour la prévention et la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC).

Le Burkina Faso est l'un des pays les plus pauvres au monde et continuellement soumis à de nombreux aléas climatiques. La vulnérabilité de sa population amplifie l'impact de ces chocs. Ainsi, ces dix (10) dernières années, le contexte humanitaire a été marqué par des situations d'urgence consécutives aux catastrophes d'origine naturelle et anthropique dont les principales sont : les sécheresses, les inondations, les épidémies de méningite, la grippe aviaire, les conflits agriculteurs-éleveurs, les conflits inter communautaires, les mouvements massifs de population, etc.

Les expériences antérieures dans la gestion des catastrophes ont montré de nombreuses tares dans la gestion de ces crises avec une lenteur de la réponse, une faible mobilisation des ressources, auxquelles s'ajoute la faiblesse des mécanismes de coordination dans la gestion des catastrophes.

Aussi, la question de la prévention a demeuré jusque-là marginale dans le dispositif de gestion des catastrophes.

En dépit des nombreux efforts consentis sur le plan institutionnel et législatif avec la mise en place du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) et l'adoption de la loi 012 Portant loi d'orientation

en matière de prévention et de gestion des risques crises humanitaires et catastrophes au Burkina Faso, **le problème de fonds national de prévention et de gestion des catastrophes demeure préoccupant et la mise en œuvre des textes règlementaires n'est pas effective sur le terrain.**

Chaque année, des catastrophes telles que les inondations font de nombreuses victimes dans nos villes et campagnes : 150.000 personnes sinistrées et d'importants dégâts matériels estimés à plus de 60 milliards dont environ 45 milliards de dommages et 15 milliards de pertes en Septembre 2009. Les besoins pour la reconstruction ont été estimés à 120 milliards de F CFA. En juillet 2010, les régions du Centre-Nord et du Sahel ont été touchées avec **onze (11)** morts et plus de 84 395 personnes sinistrées, des animaux emportés et plusieurs dégâts matériels estimés à plus de 500 millions de FCFA (Rapport CONASUR 2010). Ils ont au cours de cette conférence de presse dénoncé les faits :

Nous disons que ce sont des morts de trop. Les invasions acridiennes qui surprennent chaque année nos populations, les sècheresses, les épidémies récurrentes, Ebola qui frappe à nos portes et aujourd'hui, la grippe aviaire qui revient avec de grandes menaces pour l'économie rurale. Voilà autant de faits réels qui justifient le sens de notre engagement et qui interpellent les décideurs à plus d'engagement et d'innovation en matière de réduction des Risques de catastrophes au Burkina Faso.

Aujourd'hui, la question que l'on peut légitimement se poser est de savoir si cela aura pu être évité ?

Nous disons oui, seulement si les décideurs politiques avaient fait de la question de la réduction des risques de catastrophes (RRC) une question prioritaire ; Oui si une loi avait été votée à cet effet plus tôt et mise en œuvre et appliquée ; Oui si un fonds national de prévention des catastrophes avait été créé ; nous disons enfin oui si les populations avaient accès à l'information sur la RRC, l'on pourrait atténuer les conséquences de ces catastrophes.

Alors, nos attentes se formulent comme suit :

A l'endroit du gouvernement :

- Instituer un Fonds national de prévention et de gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes en 2015. Constituer en 2015 sur l'ensemble du territoire national, des stocks de sécurité physiques pré-positionnés, immédiatement disponibles et utilisables en cas de risques ou de catastrophes.
- Prendre les mesures nécessaires pour procéder à des évacuations préventives et empêcher l'installation ou la réinstallation de populations dans de telles zones.

A l'endroit du CNT : favoriser la création d'un fonds national de prévention et de gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes en 2015

A l'endroit des Partenaires Techniques et Financiers PTF : Apporter un appui technique et matériel aux acteurs et contribuer au financement des mesures de prévention et de gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes au moyen de la coopération bilatérale et multilatérale.

A l'endroit des responsables de l'administration déconcentrée et des collectivités (*les gouverneurs, les hauts - commissaires, les préfets et les maires*) :

- Elaborer des plans locaux de prévention et de gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes notamment en matière de prévention des crues et de lutte contre les inondations et les mettre en œuvre.
- Informer de façon préventive les populations sur les risques, les crises humanitaires et les catastrophes potentielles afin qu'elles prennent les dispositions nécessaires pour atténuer les effets.

A l'endroit des communautés locales : concourir à la prévention et la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes, par l'utilisation de techniques et pratiques traditionnelles et de savoir-faire locaux en la matière.

A l'endroit du Ministre du Commerce et de l'Industrie MCI : exiger que les établissements privés élaborent et mettent en œuvre, sous le contrôle des autorités compétentes, des plans d'opération interne destinés à la gestion des incidents et accidents limités à leurs enceintes.

A l'endroit des organisations de la société civile, nous leur demandons de participer à l'information, à l'éducation et à la sensibilisation des populations en matière de prévention et de gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes.

Quand à vous les organes de presse, vous êtes des acteurs incontournables dans l'interpellation des décideurs publiques et de l'ensemble des acteurs sur l'importance de la mise œuvre des politiques publiques afin de garantir pour nos populations des conditions d'existence meilleures que celles qu'elles vivent aujourd'hui.

Les acteurs ont certes engrangé des acquis, mais ils ne comptent pas s'arrêter en si bon chemin. C'est pourquoi, dans les jours à venir nous comptons, mettre l'accent sur la sensibilisation afin de rendre accessible le contenu de la loi à toutes les catégories socioprofessionnelles, les audiences avec les décideurs clés et aussi avec partenaires techniques et financiers en vue de leur soutien

rendre

Ouagadougou le 09 Avril 2015

Ont signé

- Le Réseau MARP-Burkina,
- L'Alliance d'Assistance au Développement (ATAD),
- L'Office pour le Développement des Eglises Evangéliques (ODE),
- Self Help Africa,
- SOS Sahel International,

- L'Association Solidarité et Entraide Mutuelle au Sahel (SEMUS),
- L'Association Media vert,
- La Confédération Paysanne du Faso (CPF),
- Plateforme des Champions des Tenures Foncière et Forestière
- Diobass Ecologie et société,
- L'Association de Journalistes pour la protection de l'environnement (Média vert),
- OXFAM,
- L'Association des Communicateurs pour la Gestion des Risques de Catastrophes (ACGRC),
- L'Association Santé et Développement (ASD),
- L'Initiative des Journalistes Africains pour la Coopération et le Développement (IJACOD),
- Le CEAS/BF,
- FEPAC/UA,
- Women Environmental Program (WEP)